

Le succès – un achat de semences certifiées vous ouvre la porte à de belles opportunités de succès :

- · Gage de qualité
- Accès à de nouvelles variétés améliorées
- Utilisation efficace des apports
- Nouvelles opportunités de commercialisation
- Soutien au développement de nouvelles variétés dans l'avenir



Avant d'ouvrir un sac de semences, assurez-vous d'avoir lu et compris les exigences de gestion responsable – y compris les exigences de refuge pour la gestion de la résistance des insectes – pour les caractères biotechnologiques contenus dans la semence et pour

lesquels vous avez signé une entente de gestion responsable des technologies. En ouvrant et en utilisant un sac de semences, vous réaffirmez votre obligation de vous conformer à ces exigences en matière de gestion responsable.

Protection des insectes pollinisateurs

Si vous utilisez un agent de fluidité pour la semence lorsque vous semez de la semence traitée, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) requiert l'usage de l'agent de fluidité de Bayer CropScience afin de réduire l'émission de poussière. Suivez attentivement le mode d'emploi de cet agent de fluidité à faible émission de poussière*.

* Ce ne sont pas tous les semoirs qui commandent l'utilisation d'un agent de fluidité pour la semence. Pour plus d'informations, veuillez vérifier auprès de votre expert-conseil.

Pratiques exemplaires de gestion

- Avant de procéder aux semis, éliminez les mauvaises herbes à fleur dans vos champs de manière à ce que les abeilles n'y soient pas attirées pour butiner.
- Procurez aux insectes pollinisateurs des refuges sécuritaires, loin de vos champs en culture.
- Soyez conscient de l'emplacement des ruches dans le voisinage et surveillez les conditions météorologiques.
- Évitez de faire de la poussière lorsque vous manipulez la semence traitée.
- Assurez-vous d'effectuer un bon nettoyage et une gestion adéquate de vos déchets.
- Discutez avec votre représentant d'équipements agricoles de la possibilité d'installer des déflecteurs sur votre semoir pneumatique nord-américain.

Pour plus d'informations concernant la santé des insectes pollinisateurs et les pratiques exemplaires de gestion dans le cas des insecticides appliqués sur la semence, veuillez visitez le site www.croplife.ca/fr/.



Semences Maizex soutient le programme de récupération des sacs de semence AgriRÉCUP, qui est maintenant offert en Ontario, au Québec

et dans les Maritimes. Ce programme (http://www.agrirecup.ca/) offre aux producteurs une solution écologique permettant de déposer leurs sacs vides de semences à des sites de récupération et de collecte, plutôt que de les envoyer dans des sites d'enfouissement. Profitez de ce programme, assurez-vous que vos sacs de semence sont complètement vides et déposez-les dans les sacs de collecte disponibles dans les lieux de collecte autorisés. Les sacs de collecte sont acceptés sans frais et seront acheminés à un site où ils seront éliminés de façon sécuritaire.

Les variétés qui comportent ce logo sont protégées par la Loi sur la protection des obtentions végétales, en vertu de l'UPOV 91. Cette loi a été instaurée pour accroître les investissements dans la sélection des végétaux au Canada, ce qui mène à la création de nouvelles variétés au rendement accru pour les producteurs agricoles canadiens. Il est important de comprendre vos obligations lorsque vous achetez des variétés protégées par cette loi. Pour en savoir plus, visitez le site pbrfacts.ca.

Bayer est membre du groupe Excellence Through Stewardship^{MO} (ETS). Les produits de Bayer sont commercialisés conformément aux normes de mise en marché responsable de l'ETS et à la politique de Bayer pour la commercialisation des produits végétaux issus de la biotechnologie dans les cultures de base. L'importation de ces produits a été approuvée dans les principaux marchés d'exportation dotés de systèmes de réglementation compétents. Touter récolte ou matière obtenue à partir de ces produits ne peut être exportée, utilisée, transformée ou vendue que dans les pays où toutes les approbations réglementaires nécessaires ont été accordées. Il est illégal, en vertu des lois nationales et internationales, d'exporter des produits contenant des caractères issus de la biotechnologie dans un pays où l'importation de telles marchandises n'est pas permise. Les producteurs devraient communiquer avec leur négociant en grains ou acheteur de produit pour confirmer la politique de ces derniers relativement à l'achat de ces produits. Excellence Through Stewardship. Excellence Through Stewardship.

VEUILLEZ TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LES DIRECTIVES DES ÉTIQUETTES DES PESTICIDES. L'utilisation de tout pesticide à une fin autre que celle indiquée sur l'étiquette du produit constitue une infraction aux lois fédérales. Les préparations contenant du dicamba ou du glyphosate NE SONT PAS TOUTES approuvées pour l'application avec le soya Roundup Ready 2 Xtend^{MD}. Les préparations contenant du dicamba, du glyphosate ou du glufosinate NE SONT PAS TOUTES approuvées pour l'application avec des produits dotés de la technologie XtendFlex^{MD}. UTILISEZ SEULEMENT LES FORMULATIONS SPÉCIFIQUEMENT INDIQUÉES POUR DE TELS CAS. Communiquez avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour toute question sur le statut d'autorisation des herbicides à base de dicamba pour l'application dans la culture avec le soya Roundup Ready 2 Xtend^{MD} ou les produits utilisant la technologie XtendFlex^{MD}.

La technologie Roundup Ready**** 2 comporte des gènes qui procurent une tolérance au glyphosate. Les produits utilisant la technologie XtendFlex*** contiennent des gènes qui confèrent une tolérance au glyphosate, au glufosinate et au dicamba. Les variétés de soya Roundup Ready 2 Xtend*** possèdent des gènes qui procurent une tolérance au glyphosate et au dicamba. Le glyphosate va tuer les cultures qui ne tolèrent pas le glyphosate. Le dicamba va tuer les cultures qui ne tolèrent pas le dicamba. Le glufosinate va tuer les cultures qui ne tolèrent pas le glufosinate. Communiquez avec votre détaillant Bayer, consultez le guide d'utilisation de la technologie de Bayer, ou appelez le soutien technique de au 1-888-283-6847 pour connaître les programmes de désherbage recommandés avec le système de production Roundup Ready**** Xtend.

La technologie de lutte contre les insectes offerte par **Vip3A** est utilisée sous licence accordée par Syngenta Crop Protection AG. Refuge Intégral et le logo^{wo}, Refuge Intégrall^{wo} Roundup Ready 2 Yield^{wo}, Traceptallog Ready 2 Yield^{wo}, VTAPOWE et XtendFlex^{wo} sont des marques déposées de Bayer Group. Utilisation sous licence. Agrisure Viptera^{wo} est une marque déposée d'une société du groupe Syngenta. Utilisation sous licence. LibertyLink^{wo} et le logo LibertyLink^{wo} sont des marques déposées de BASF. Utilisation sous licence. Herculex^{wo} est une marque déposée de Dow AgroSciences LLC. Utilisation sous licence. SmartStax^{wo} est une technologie multi-caractères développée par Bayer et Dow AgroSciences. Bayer CropScience Inc. est membre de CropLife Canada.

Respectez les Refuges^{MD} et le logo sont des marques déposées de l'Association canadienne du commerce des semences. Utilisation sous licence.









Les semences comportant un caractère breveté ne peuvent être employées que pour une seule récolte commerciale, qui ne doit pas servir au prélèvement subséquent de semences pour un nouvel ensemencement. Parmi les semences dotées d'un caractère breveté, on retrouve par exemple le soya Roundup Ready 2 Rendement^{No}, le soya Roundup Ready 2 Xtend^{No}, et le soya XtendFlex^{NO}. Cette liste n'est pas exhaustive. On peut trouver les brevets des technologies Bayer sur la page Web suivante : cs.bayerpatents.bayer.com.

Important : Toujours lire et respecter les instructions des étiquettes des produits et des sacs de semences; seuls les hybrides étiquetés comme tolérants au glufosinate peuvent être traités avec des herbicides à base de glufosinate-ammonium.

Toujours lire l'étiquette et s'y conformer.

Fortenza Vibrance Cinco est une application sur la semence du traitement de semences fongicide Vibrance Cinco et du traitement de semences insecticide Fortenza Vayantis IV est une application sur la semence du traitement de semences insecticide Fortenza et du traitement de semences fongicide Vayantis IV RFC2. Agrisure®, Agrisure Duracade®, Agrisure Viptera®, E-Z Refuge®, Fortenza®, Maxim®, Vayantis®, et Vibrance® sont des marques déposées d'une société du groupe Syngenta.

La technologie Agrisure® incorporée dans ces semences est commercialisée sous une licence de Syngenta Seeds inc. La technologie HERCULEX® incorporée dans ces semences est commercialisée sous une licence de Dow AgroSciences LLC. HERCULEX® et le symbole du bouclier HERCULEX® sont des marques de commerce de la Dow Chemical Company (« Dow ») ou d'une société affilliée de Dow.





Enlist E3^{MC} – DIRECTIVES D'UTILISATION DU PRODUIT: Les soyas Enlist E3^{MC} contiennent le caractère Enlist E3. Celui-ci offre la sécurité à la culture lors d'applications d'herbicides à base de glyphosate, de glufosinate et de 2,4-D sous condition du respect des directives de l'étiquette. Ils comptent la technologie Colex-D^{III}. Après un brûlage en présemis, les seuls produits contenant l'herbicide 2,4-D qui peuvent être utilisés sur les cultures Enlist. Sans la technologie Colex-D, il n'est pas permis d'utiliser les produits 2,4-D en conjonction avec les soyas Enlist E3. AVERTISSEMENT: Les soyas Enlist E3 tolèrent les applications du glyphosate, du glufosinate et du 2,4-D sur la culture. Une application accidentelle d'herbicides incompatibles sur cette variété pourrait provoquer une perte totale de la culture. Lorsqu'il utilise les herbicides 2,4-D, le producteur accepte d'utiliser uniquement les produits 2,4-D porteurs de la technologie Colex-D autorisée pour utilisation en conjonction avec les soyas Enlist E3. Avant l'utilisation, toujours lire et suivre les directives et les précautions à prendre indiquées sur l'étiquette de l'herbicide.

AVANT DE PLANTER OU DE SEMER, VOUS DEVEZ SIGNER UNE ENTENTE D'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE ET LIRE LE GUIDE D'UTILISATION DU PRODUIT. CETTE SEMENCE EST ACQUISE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE QUI INCLUT LES CONDITIONS SUIVANTES: il faut d'abord obtenir une licence de Corteva Agriscience en signant une Entente d'utilisation de la technologie (EUT). Vous devez aussi respecter les conditions générales es Guides d'utilisation du produit concernant toutes les technologies dans cette semence. Cela inclut la Gestion de la résistance herbicide (GRH) et les exigences reliées à l'utilisation. Celles-ci sont détaillées aux présentes. Ces exigences sont aussi accessibles à www.corteva.ca/en/trait-stewardship.html.

GOUVERNANCE DE LA CULTURE ET DE LA MISE EN MARCHÉ DES GRAINS: Corteva Agriscience est membre d'Excellence Through Stewardship® (ETS). Les produits de Corteva Agriscience sont commercialisés selon le guide de lancement de produits de l'ETS et celui de la politique de gouvernance de lancement de produits de Corteva Agriscience. Aucune culture ou aucun matériel provenant de celle-ci ne peut être exporté, utilisé, traité ou vendu outre frontière dans des pays où il est interdit de les importer. Les producteurs devraient parter à leur manutentionnaire de grains ou à celui qui achète leurs produits pour confirmer leur position d'achat concernant ce produit. Pour obtenir plus d'information concernant les options pour vendre votre culture ou mettre en marché vos grains, veuillez contacter Corteva Agriscience au 1-800-667-3852. Vous pouvez aussi obtenir de l'information concernant la réglementation et les statuts des marchés des produits agricoles biotechnologiques à : www.biotradestatus.com.

Ces semences sont protégées par les droits de brevets de Corteva Agriscience et ceux de M.S. Technologies L.L.C., qu'il est possible de consulter à : www.corteva.us/Resources/trait-stewardship.html. L'achat de ces semences brevetées n'accorde pas le permis de les utiliser.

INFORMATION SUR LES BREVETS: Le caractère transgénique dans le soya Enlist E3^{MC} est protégé par des brevets détenus par Corteva Agriscience et M.S. Technologies L.L.C. Il est possible de les consulter à : www.corteva.ca/en/trait-stewardship.html. L'achat de ces semences brevetées n'accorde pas le permis de les utiliser.

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter un détaillant autorisé ou Corteva Agriscience au 1-800-667-3852 ou visitez www.corteva.ca/en/traît-stewardship.html.

Le caractère transgénique dans le soya Enlist E3^{MC} a été conçu conjointement par Corteva Agriscience et par M.S. Technologies, L.L.C. Enlist, Enlist E3, le logo Enlist E3, et Colex-D sont des marques de commerce de Corteva Agriscience. L'Excellence par la gouvernance est une marque déposée d'Excellence Through Stewardship.

Lumiante^{MD} est une marque déposée de Corteva Agrisciences.

Heads Up® est un produit phytoprotecteur enregistré de Heads Up Plant Protectants Inc. ARLA Reg. N° 29827.

Maizex^{MD} est une marque déposée de Maizex Seeds inc.